



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Consultation structurée relative au Plan Climat cantonal (PCC) de l'Etat de Fribourg (2021 - 2026)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre position à l'égard de l'objet en titre **en répondant directement aux questions formulées dans le présent document** (format Word). Vous voudrez bien nous le retourner ensuite par courrier électronique, en précisant le nom de l'organe consulté et celui de la ou des personne(s) responsable(s) de la prise de position.

Adresse pour l'envoi : sen@fr.ch.

Le délai pour l'envoi des réponses est fixé au **16 janvier 2021**.

1. Questions relatives au chapitre 1 « Contexte »

1.1. Les explications données en introduction sur les scénarios climatiques, leurs impacts et sur les politiques climatiques vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ?

Pertinence partielle. Pourquoi l'agriculture est-elle le seul secteur économique citée, même si l'on ne traite pas des mêmes GES, comme source d'émissions des GES avec les énergies fossiles? Soit il est traité des émissions, soit des secteurs, soit des deux. Il est faux de classifier toute l'agriculture comme industrielle et globalement émettrice de GES. La problématique est aussi liée à l'origine des produits consommés et à la consommation elle-même et non uniquement à "l'agriculture". Le terme "industriel" est à mettre en cause et non globalement le terme "agriculture".

1.2. Manque-t-il un ou plusieurs thèmes essentiels à ajouter dans ce premier chapitre ?

Non

Oui

Si oui : lequel ou lesquels ?

Le PCC traite exclusivement du réchauffement climatique sans tenir compte des interactions avec le danger bien plus global auquel notre planète est confrontée, à savoir la perte de la biodiversité. Combattre le réchauffement climatique ne doit pas entraîner des atteintes à la biodiversité mais au contraire la renforcer

car, on ne le rappellera jamais assez, **la biodiversité assure les bases indispensables à la vie sur terre** (l'eau, la terre, l'air). La biodiversité devrait être l'échelle sur laquelle sont mesurées les réductions des gaz à effet de serre et non vu comme un des 3 axes d'adaptation (cf. ci-dessous, remarques chapitre 3). En outre, le renforcement de la biodiversité permet de s'adapter au changement climatique, par ex. en assurant la protection contre les catastrophes naturelles ou la lutte naturelle contre les organismes. La forêt est le meilleur capteur de CO₂. Les marais sont aussi des puits de carbone importants, raison pour laquelle ils jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques. Il est fort dommage que ce plan climat ait été élaboré en dehors de la Stratégie cantonale sur la biodiversité dont l'élaboration est prévue en 2021 (cf. p. 65 du PCC). Les questions climatiques seront intégrées dans cette stratégie (Mesure B. 5.4). Cela signifie que le PCC aura une influence sur cette stratégie et non l'inverse, ce que nous regrettons. A notre connaissance, il n'y avait aucune urgence de sortir ce PCC avant la stratégie sur la biodiversité.

En outre, il manque une description annuelle des précipitations et une brève description des conditions météorologiques sur l'année et non pas uniquement des extrêmes. Le régime hydrique d'une région, ses précipitations et la disponibilité en eau doivent être traités de façon annualisée et plus large avec des moyennes qui accompagnent les citations des extrêmes.

1.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

1.4. Autres remarques concernant le chapitre 1 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

2. Questions relatives au chapitre 2 « Bilan carbone »

2.1. Les explications données dans le chapitre 2 vous semblent-elles compréhensibles ?

Oui

Non

Si non : quels sont les points à clarifier ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

2.2. Manque-t-il une ou plusieurs catégories essentielles à ajouter au bilan carbone ?

Non

Oui

Si oui : laquelle ou lesquelles ?

Un bilan différenciant la représentation de la provenance d'émissions liées à l'alimentation importée de Suisse ou de l'étranger est nécessaire. Il doit être plus clairement expliqué si la part importée de calories est d'origine suisse ou étrangère. Pour l'alimentation importée, quelle est la part indirecte suisse et indirecte étrangère? Si l'alimentation "indirecte en rouge", p. 17, est un élément dont le % est donné séparément, quel est la correspondance possible ou comparaison possible avec les points "directs en bleu" et qui sont liés à l'agriculture (catégories comprenant les points "Commercial, résidentiel, agriculture" + "bétail" + "fumier et lisier" + "sols")?

2.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Figure 8: Où les chiffres et données des indicateurs calculés pour Fribourg sont-ils disponibles? Le visuel de la figure 8 est à revoir. Les comparaisons ne sont pas aisées entre les différentes catégories.

2.4. Autres remarques concernant le chapitre 2 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

3. Questions relatives au chapitre 3 « Plan Climat cantonal »

3.1. Les explications relatives à la vision, à l'organisation et à la méthode de travail vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Comme cela a été relevé sous chapitre 1, la biodiversité devrait être l'échelle sur laquelle sont mesurées les réductions des gaz à effet de serre l'OFEN est catégorique : *Il est urgent de prendre des mesures de grande envergure en faveur de la biodiversité. La pression déjà forte qu'elle subit va s'accroître avec l'extension des zones bâties et le morcellement des milieux naturels, l'intensification de l'exploitation agricole dans les zones propices des régions de montagne, l'abandon de l'agriculture sur les terres difficiles à exploiter, les conséquences du changement climatique, le développement des activités de loisir dans des régions jusque-là épargnées et la propagation d'espèces exotiques envahissantes* (Stratégie Biodiversité Suisse, Plan d'action, OFEN, 6 septembre 2017, p.7). L'OFEN vient de publier

les résultats de 31 projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques qui démontre que la biodiversité est impliquée dans tous les projets même dans les îlots de chaleur en ville. Dans le PCC, la biodiversité est appréhendée comme un des 11 secteurs des mesures d'adaptation et mis au même rang que l'aménagement du territoire, l'agriculture, le tourisme ou les infrastructures (p. 21) ce qui réduit son importance.

3.2. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

3.3. Autres remarques concernant le chapitre 3 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

La méthode de travail n'apparaît pas clairement. On a de la peine à comprendre la distinction entre le volet Adaptation et celui Atténuation. Au sous chapitre 3.3 2^{ème} §, il est mentionné 11 secteurs d'adaptation. Or, ces secteurs ne retrouvent pas dans les axes d'adaptation mais dans ceux d'atténuation. En outre, le terme « adaptation » laisse penser que les trois axes (eau, biodiversité, territoire) sont envisagés par le PCC uniquement comme devant s'adapter au changement climatique et non pas comme des bases de vie qui doivent être protégées en tant que telles.

4. Questions relatives au chapitre 4 « Stratégie, axes et mesures »

4.1. Les explications relatives à la stratégie vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quels seraient les points à améliorer ?

Axe B Biodiversité:

L'agriculture est de moins en moins productive et a opéré une mutation incomparable au regard de l'évolution de la société au cours des 30 dernières années et dans le rapport, les auteurs parlent toujours "d'intensification de l'agriculture". La rhétorique du document doit être adaptée à la réalité. Au cours des dernières années, il y a eu plus de mitage du territoire, plus d'urbanisation, mais pas plus "d'intensification de l'agriculture".

4.2. Les axes choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Si l'on peut saluer que la biodiversité soit un des axes, on doit constater qu'elle n'englobe pas l'eau. On a de la peine à comprendre l'articulation entre les 3 axes d'adaptation et les 4 axes d'atténuation. Comment la balance des intérêts sera effectuée ? Vu le terme « adaptation » utilisé, on doit comprendre que ses 3 axes ne sont pris en compte que dans des mesures d'adaptation (par ex. reforestation avec des espèces supportant des températures plus élevées) et non pas dans des mesures de protection ou de renforcement de la biodiversité.

4.3. Les types de mesures choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

4.4. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Tableau en p.30 : pourquoi la mesure B5.3 figure sous Projets sectoriels et non pas sous Encouragement puisqu'une subvention complémentaire est accordée aux communes pour tous les projets de revitalisation de cours d'eau intégrant l'adaptation aux changements climatiques ?

4.5. Les catalogues de mesures vous semblent-ils contenir les informations nécessaires (titre, description, entités responsables, coûts estimés) ?

Oui

Non

Si non : quelles sont les informations manquantes ?

4.6. Remarques concernant une ou plusieurs mesures (merci d'indiquer le numéro de la mesure, par exemple : « E.1.3 »)

Mesure E.1.1 : les intérêts de la protection de la nature (biodiversité) ne sont pas pris en compte.

Mesure E. 1.2 : en quoi consistera cette base de données ? la protection des données sera-t-elle respectée ?

La mesure E.1.3 donne au Groupe E et à GESA la mission d'étudier les mesures pouvant permettre de réduire l'impact climatique lié à l'électricité. Ne crée-t-on pas des conflits d'intérêt en donnant cette mission à des producteurs d'électricité directement impliqués dans certains projets ?

4.7. Autres remarques concernant le chapitre 4 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

5. Questions relatives au chapitre 5 « Conclusions et prochaines étapes »

5.1. Les explications données dans le chapitre 5 sont-elles suffisantes ?

Oui

Non

Si non : quelles informations manquerait-il ?

Comme déjà mentionné, la manière dont les conflits d'intérêt entre les divers secteurs seront réglés n'est pas mentionnée.

5.2. Autres remarques concernant le chapitre 5 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

6. Généralités

6.1. Les points suivants ont été très appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

6.2. Les points suivants ont été moins appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

6.3. Qu'attendez-vous de cette nouvelle stratégie climatique cantonale ?

Tant que l'on ne saura pas quelle priorité l'Etat se fixera parmi toutes ces mesures, il est difficile de se faire une opinion sur les résultats de ce PCC .